Mairie Les Vallées-de-la-Vanne
Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles
5 route du miroir – Theil-sur-Vanne
89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE
Tél : 03 73 74 95 80
mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2026

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux-mil-vingt-six et le 21 octobre à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de Francis HUVER à la maison des associations de Vareilles.

Présents : Francis HUVER, Magalie THÉROUÉ, Laetitia POMMIER, Guy LAMARRE, Tiffany MOUTARDIER, Franck JACOB, Roger MARTY, Éric BLANC, Martin PERRIGAULT, Ricardo LORIZZO, Maryse BOURGEOIS, Thierry AYMONIN, Carla NEVES, Tatiana MARCEL, Thibault ROGER.

Représentés : Roger MARTY représenté par Magalie THEROUE et Fanny WITASSE représentée par Francis HUVER

Excusés : Marie-Josée MASSON, Nathalie COLIN et Yannis COLIN

14 conseillers présents. Le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Ordre du jour :
1. Élection du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026,
3. Subventions aux coopératives scolaires
4. Téléphonie
5. Décision modificative
6. Règlement intérieur du conseil municipal
7. ONF :
 - Affouage
 - Factures électroniques
8. Noel des aînés
9.Personnel communal
10. Questions diverses

1/ Election du secrétaire de séance :

Tatiana MARCEL se propose pour être secrétaire de séance.
Elle est élue à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026.

3/ Subventions aux coopératives scolaires

Monsieur le Maire propose de reconduire les montants des participations communales aux frais scolaires et aux coopératives scolaires pour les écoles de Theil-sur-Vanne et de Chigy.

Les montants proposés sont les suivants :

- Coopératives scolaires (sorties scolaires) : 35 € par enfant ;
- Fournitures scolaires : 70 € par enfant.

Les frais liés à l'activité piscine demeurent à la charge de la commune.

Madame Tiffany MOUTARDIER, Directrice de l'école de Chigy, et Madame Laetitia POMMIER, Directrice de l'école de Theil sur Vanne, estiment que ces montants sont corrects et rappellent qu'ils sont basés sur le nombre d'élève à l'entrée en classe de l'année civile précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité (les conseillers municipaux concernés en qualité de directrices d'école s'étant abstenus) de reconduire ces participations communales selon les montants indiqués ci-dessus.

4/ Téléphonie

Éric BLANC présente l'état d'avancement du projet de renouvellement de nos infrastructures de téléphonie et d'accès internet, l'abonnement actuel auprès de l'opérateur SCANIFI (connexion hertzienne obsolète et actuellement défaillante) s'élevant à 507 € HT par trimestre.

Trois propositions principales ont été étudiées :

- **Orange** : opérateur historique disposant des infrastructures, mais dont l'offre ne présente pas d'effort tarifaire ;
- **La Poste** : offre la plus économique, mais positionnée en tant qu'intermédiaire ;
- **Bouygues Telecom** : identifié comme un bon compromis et privilégié par la commission compétente qui s'est réunie le 14 octobre. Toutefois, l'offre demeure imprécise concernant l'installation des appareils et les câblages nécessaires, et les demandes de compléments d'information adressées à l'opérateur sont pour l'heure restées sans réponse.

Une solution alternative globale proposée par le prestataire **Oxo 89**, va être examinée. Celle-ci intègrerait la téléphonie, internet, l'installation matérielle et éventuellement des dispositifs avancés de sécurisation informatique (boîtier d'enregistrement des flux réseaux).

Le détail prévisionnel des besoins communaux s'établit ainsi :

- Mairie de Theil-sur-Vanne (incluant le relais France Services, le service urbanisme et l'école avec le centre de loisirs) ;
- Mairie de Vareilles ;
- Association du Jardin de l'Érable ;
- Mairie de Chigy (incluant relais sur l'école)
- Micro-crèche.

Monsieur le Maire rappelle que la modernisation des équipements a pour objectif d'améliorer significativement le service, tout en maintenant un coût mensuel équivalent à l'existant.

Interrogé par **Ricardo Lorizzo** sur la rapidité d'intervention — les difficultés de connexion à Theil-sur-Vanne pénalisant le travail des agents et des élus —, Monsieur le Maire précise que les modifications débuteraient en priorité sur ce pôle avant d'être déployées progressivement sur les autres villages.

Par ailleurs, Thierry Aymonin interroge l'assemblée sur l'existence éventuelle d'associations de soutien aux collectivités sur ces questions, ce qui n'est pas avéré à ce stade.

Dans l'attente des éléments complémentaires sollicités auprès de certains opérateurs et de la prospection de partenaires potentiels complémentaires, le Conseil municipal décide de reporter l'examen de ce dossier à une séance ultérieure.

5/ Décision modificative n°2

Objet : Abondement du compte 673 – Annulation de titres sur exercices antérieurs

Afin de procéder à l'annulation de titres émis sur des exercices antérieurs, suite à une double facturation de prestations constatée, il est proposé d'abonder le compte 673 à hauteur de 9 000 €.

Pour financer cette dépense, Monsieur le Maire, avec l'appui de Éric Blanc et des agents, a identifié des marges de manœuvre au sein du chapitre 011 (charges à caractère général) en l'occurrence sur les postes : énergie, fournitures scolaires et entretien de voirie.

À la suite des échanges en séance, et tenant compte de la remarque de Tiffany Moutardier sur d'éventuels besoins à venir pour les fournitures scolaires, la répartition initiale des réductions est ajustée. Franck Jacob confirme par ailleurs qu'aucun frais supplémentaire n'est prévu jusqu'à la fin de l'année sur la voirie.

Par ailleurs, Francis Huver rappelle qu'un rééquilibrage interne au sein du chapitre restera possible si nécessaire, dans l'attente d'une confirmation de Tiffany Moutardier quant à l'impact éventuel de la réduction sur le fonctionnement de l'école de Chigy.

S'agissant de recettes supplémentaires non prévues, la municipalité privilégie l'option de ne pas les intégrer à ce stade au budget et de couvrir la dépense par les redéploiements de crédits ci-dessous.

La nouvelle ventilation proposée s'établit ainsi :

Chapitre 011 – Compte budgétaire	**Budget prévu**	**Dépenses réalisées**	**Réduction proposée**
60612 – Énergie / Électricité	50 000,00 €	23 325,68 €	5 000,00 €
6067 – Fournitures scolaires	4 000,00 €	838,00 €	1 000,00 €
615231 – Entretien et réparations de voirie	5 000,00 €	822,00 €	3 000,00 €
Total des réductions			**9 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité d'adopter cette décision modificative n°2 selon la répartition ci-dessus.

6/ Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que le projet de règlement intérieur a été transmis par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux afin d'en prendre connaissance préalablement, avant d'en procéder à la lecture en séance.

En réponse à une interrogation de **Thierry Aymonin** sur la notion de « contrat de service public » mentionnée à l'article 1er, il est précisé qu'il s'agit de contrats conclus avec des prestataires extérieurs à la commune. Monsieur le Maire indique par ailleurs que ce document vise à encadrer le fonctionnement

des conseils municipaux tout en fixant un cadre précis. Il est proposé d'expérimenter ce règlement et de l'ajuster si nécessaire lors de prochaines séances.
Plusieurs avis sont exprimés au cours des débats :

- **Guy Lamarre** estime que ce règlement s'apparente à une contrainte excessive pour les élus.
- **Thierry Aymonin** relève la difficulté liée au délai de transmission des questions diverses fixé à 24 heures avant le conseil, y voyant une restriction de sa liberté d'expression.
- **Martin Perrigault** considère à l'inverse que ce délai est raisonnable pour permettre d'apporter des éléments de réponse structurés, ce que confirme **Éric Blanc** en rappelant que la réunion préparatoire, organisée quinze jours en amont, permet déjà d'échanger librement hors du cadre strict de ce règlement. Il est en outre précisé que cette règle s'applique exclusivement aux questions diverses et non aux points inscrits à l'ordre du jour.

Francis Huver propose d'adopter le règlement intérieur en l'état, sous réserve de remplacer le terme « questions orales » par « questions diverses », et suggère que chacun l'analyse afin de formuler des remarques lors de la prochaine réunion de travail du 4 novembre, un avenant pouvant le cas échéant être voté ultérieurement.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal ainsi amendé.

7/ ONF

- Affouage

Plusieurs élus ainsi que **Louis Boucheny** ont rencontré un technicien de l'Office National des Forêts (ONF). **Thibaud Roger** en rapporte les échanges et présente le plan de coupe prévisionnel proposé pour les trois prochaines années. Ce dernier privilégie une gestion plus progressive de la ressource et limite les coupes franches compte tenu du volume de bois disponible, tout en prévoyant une sélection d'arbres pour l'ouverture des chemins d'exploitation et la favorisation de la régénération naturelle de la végétation.
Le programme pluriannuel suggéré s'établit ainsi :

- **Première étape :** Lancer un appel aux candidats pour l'affouage sur la parcelle n°1, avec l'ouverture des chemins d'exploitation ;
- **Deuxième étape :** Exploitation des têtes de chênes sur la parcelle n°4, lorsque ceux-ci auront été abattus ;
- **À trois ans :** Coupe de têtes de chêne sur la parcelle n°1.

Il est rappelé que les affouages sont réservés aux habitants du village de Vareilles, la forêt communale y étant localisée. Les volumes proposés représentent entre 40 et 60 stères, sachant que la dernière campagne a mobilisé 9 affouagistes.
Monsieur Trochain peut apporter son concours pour la rédaction des contrats d'affouage.

- Factures électroniques

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la proposition de l'Office national des forêts (ONF) visant à lui donner mandat pour procéder, au nom et pour le compte de la commune, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.
Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention proposée avant de soumettre cette question au vote de l'assemblée.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Autres sujets évoqués lors de la rencontre avec le technicien de l'ONF

Le technicien a également formulé des préconisations concernant les peupleraies du village, conseillant de procéder à une coupe à blanc de la végétation au sol afin de favoriser leur développement. Une fauche raisonnée (une à deux fois par an) doit être mise en place pour maintenir une végétation basse, une tâche qui sera facilitée par l'utilisation régulière du matériel communal disponible.

8/ Noel des aînés

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été abordé lors de la réunion de travail des élus du 7 octobre dernier. À l'issue des échanges, il a été proposé de reconduire le dispositif des années précédentes, en laissant aux aînés le choix entre :

- Un repas partagé avec les autres participants ;
- Des bons d'achat pour un montant total de 30€ à utiliser auprès des commerçants locaux.

Conditions d'éligibilité :

Sont concernés les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales ou ayant déjà participé au dispositif.

Guy LAMARRE nous indique que le repas aura lieu le samedi 12 décembre et qu'il a consulté deux prestataires pour l'élaboration du repas mais sans retour pour le moment.

Un accompagnant peut assister également au repas mais devra régler le montant de celui-ci.

Par ailleurs, **Tiffany Moutardier** suggère que les personnes résidant en maison de retraite puissent également prétendre au bon d'achat. **Guy Lamarre** fait observer qu'une administrée dans cette situation n'avait pu en profiter par le passé, faute de transmission effective par ses proches, soulignant la nécessité de s'assurer du bon acheminement des bons. Les cas particuliers pourront être réexaminés lors de la prochaine réunion de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité d'adopter les modalités de cette édition du Noël des aînés.

9/Personnel communal

- Mise à disposition de l'agent technique :

Depuis le 1er juillet 2026, l'agent technique communal était mis à disposition de la CCVPO à mi-temps. Cette mise à disposition est désormais à temps complet depuis le 1er octobre 2026 et la mutation complète sera effective au 1er janvier 2027.

Il n'est pas envisagé de procéder à son remplacement avant la fin de l'année 2026.

Pour le moment nous ferons appel à de la sous-traitance ou bien des travaux nécessitant deux agents seront reportés. À compter de février 2027, une réflexion sera menée concernant le mode de recrutement à privilégier (contrat aidé, temps complet ou agent saisonnier) en fonction des besoins réels de la commune.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité de l'agent technique demeurant en poste, l'acquisition d'un dispositif de protection du travailleur isolé (PTI) est validée. Ce matériel se présentera sous la forme d'une montre connectée permettant sa géolocalisation et l'alerte en cas d'incident.

- Personnel périscolaire : effectifs et accompagnement

Monsieur le Maire indique avoir rencontré les agents du service périscolaire, qui ont fait part de leurs difficultés à assurer l'encadrement des enfants en raison d'effectifs jugés insuffisants.

Il invite les conseillers municipaux qui le souhaitent et qui en ont la possibilité à venir découvrir les missions et les contraintes du service, et à apporter ponctuellement leur soutien aux agents en cas d'absence de personnel. Monsieur le Maire remercie les élus et bénévoles qui se sont déjà mobilisés en ce sens.

Les agents font valoir que leur travail était plus confortable lorsque les effectifs étaient plus nombreux. Il leur avait été rappelé en début de mandat que la municipalité ne procéderait pas au remplacement des départs en retraite et des mises à disposition par souci d'économie, tout en restant à l'écoute en cas de difficulté. Les agents estiment aujourd'hui que les conditions de travail avec le nouveau planning s'avèrent très difficiles et regrettent un manque de présence de la municipalité à leurs côtés.
Lors d'un récent mouvement de grève au sein du périscolaire, notamment sur le temps de la restauration du midi, certains élus et des bénévoles sont venus prêter main-forte et ont pu se rendre compte de la complexité de la surveillance de 90 enfants à l'arrivée à la cantine après plusieurs heures de classe.
Il est toutefois rappelé que le ratio d'encadrants par rapport au nombre d'enfants est comparable à celui observé dans les communes voisines. Ce sont principalement les jeunes enfants de maternelle qui requièrent davantage d'attention. Le vendredi, seuls 5 agents sont présents ; dans ce cadre, **Francis Huver** propose que les élus souhaitant voir comment se déroule le service privilégient le vendredi midi, moment le plus critique.
Interrogé par **Éric Blanc** sur l'absence récurrente d'un agent chaque vendredi, il est précisé que le temps de travail de certains agents n'est pas à 35 heures et que la commune ne dispose pas d'un effectif suffisant pour être au complet toute la semaine. Faute de moyens budgétaires pour procéder à un recrutement immédiat, il est jugé indispensable que les élus se relaient en renfort en cas d'absence supplémentaire lors du déjeuner du vendredi midi.

10/ Questions diverses.

Porte de l'école de Chigy

Franck Jacob a posé la porte de l'école de Chigy avec le concours d'un prestataire extérieur. Il est toutefois constaté que cette porte est équipée d'un canon pour lequel la commune ne dispose que de trois clefs, ce qui s'avère insuffisant pour l'ensemble des personnes accédant à l'enceinte de l'école. Il est donc proposé de remplacer ce canon afin que la porte puisse être ouverte au moyen du passe dont disposent déjà toutes les personnes concernées. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Prochaines réunions des élus

L'équipe municipale se félicite de la nouvelle organisation de travail, consistant en une réunion mensuelle chaque premier mercredi du mois et un conseil municipal le troisième mercredi du mois. La prochaine réunion de travail aura lieu le 4 novembre. **Sébastien Karcher**, Maire de Villeneuve l'Archevêque, y interviendra pour présenter aux élus le Centre de santé et expliciter la demande de participation financière adressée à la commune. Ce sera également l'occasion de réexaminer le règlement intérieur du conseil municipal pour les élus qui le souhaitent, afin d'ajuster certains articles jugés trop contraignants.

Matériel communal

Guy Lamarre invite à étudier les deux propositions reçues il y a environ un mois pour la vente du tracteur communal **MASSEY FERGUSON 140**, devenu inadapté aux besoins de la commune et qualifié de « pièce de collection » par un professionnel de la marque. Il évoque également un tracteur-tondeuse dont la coupe est hors d'usage mais dont le moteur est en parfait état, pour lequel la vente devrait aussi être envisagée. Enfin, il demande s'il est possible de récupérer un tunnel de jardinage en très mauvais état, initialement utilisé pour le cyclo-rail de Chigy. Tous ces points seront examinés lors de la réunion du 4 novembre.

Par ailleurs, il rapporte que les plots de signalisation blancs et rouges situés à l'entrée de Theil-sur-Vanne ont été dérobés le week-end précédent.

Vie sur nos communes

Guy Lamarre informe l'assemblée que l'Association des 4 villages (regroupant Theil-sur-Vanne, Vaumort, Malay-le-Petit, Noé et Pont-sur-Vanne) est actuellement en veille, mais non dissoute, faute de repreneur pour la présidence.

Le circuit de la cérémonie du 11 Novembre est arrêté ainsi : rassemblement à 11h00 au monument aux morts de Theil-sur-Vanne, puis à 11h30 à Vareilles, et enfin à 12h00 à Chigy, suivi d'un verre de l'amitié au Café de Chigy. Guy Lamarre indique également avoir acquis des stylos de retouche pour refaire les lettres du monument aux morts de Theil-sur-Vanne (pour mémoire, le devis initial pour les 532 lettres s'élevant à 5 € par lettre).

Maryse Bourgeois demande l'intervention de la municipalité concernant le stationnement gênant des véhicules au 16 route du Miroir à Theil-sur-Vanne, notamment un fourgon réduisant la visibilité. Une situation similaire est constatée au lieu-dit *Le Bout d'en Haut*, où les tracteurs jumelés peinent à circuler.

Un élu rapporte que Madame **Lhomme** souhaite vendre son terrain non loin de la source du Bîme et le propose à l'assemblée, mais la municipalité n'est pas intéressée.

Enfin, en l'absence de **Francis Huver**, en cas d'incident ou de dégâts, il est acté que ce sont les trois maires déléguées qui assureront la gestion de l'astreinte.

La séance est levée à 21h39